



Les professions paramédicales regroupent plus d'une vingtaine de professions différentes. Elles concernent les domaines du soin, de la rééducation, de l'appareillage et de la prévention. Les infirmiers sont les professionnels paramédicaux, les plus représentés dans l'ensemble des régions de France. Leur activité peut être salariale, libérale ou mixte.

L'évolution de la population et la mutation des professions de santé modifient les besoins et l'offre de soins. La démographie des professionnels de santé et l'étude de l'état de santé des populations sont donc importantes pour assurer une bonne adéquation entre les besoins et l'offre de soins au cours du temps. Les besoins de santé peuvent être définis comme l'écart entre un état de santé constaté et un état de santé souhaité. Ils sont multidimensionnels et leur mesure complète nécessite des approches diverses [1].



Cet état des lieux présente les données sociodémographiques, épidémiologiques et de consommation de soins, disponibles à l'ORSaG. Il est un outil d'aide à la décision, pour adapter au mieux l'offre et la demande de soins des Guadeloupéens.

GÉNÉRALITÉS

Tout professionnel, salarié ou libéral, à l'obligation d'enregistrer son diplôme à l'Ordre national des infirmiers (hors infirmiers militaires ou sapeurs-pompiers), puis de faire une demande auprès de l'Agence régionale de santé de son lieu d'exercice pour obtenir la délivrance d'un numéro ADELI [2]. Le numéro RPPS¹ devrait remplacer le numéro ADELI prochainement.

Pour exercer dans le secteur libéral, un infirmier peut être conventionné ou non. Un infirmier conventionné doit signer la Convention nationale des infirmiers et en accepter les termes. Pour s'installer, ce dernier doit justifier de 24 mois (soit 3 200 heures d'exercice) acquis en équipe de soins généraux au sein d'un service organisé dans les six années précédant la demande ou de 24 mois en qualité de remplaçant d'un infirmier libéral conventionné (un remplacement devant, lui-même, être précédé d'au moins 18 mois, soit 2 400 heures, acquis en équipe de soins généraux dans les six années précédant la demande) [2].

Les professionnels sont libres de choisir leur lieu d'installation. Toutefois, l'installation des professionnels conventionnés est soumise à conditions incitatives (avantages financiers) pour les zones sous dotées en professionnels et restrictives (reprise d'un cabinet ou partage d'un cabinet uniquement) pour les zones dites sur dotées. Cependant, le dernier zonage datant de 2012 n'est plus à jour [3]. Enfin, les professionnels s'installant dans des zones franches urbaines peuvent bénéficier d'avantages fiscaux [2]. Les zones franches urbaines concernent certains quartiers de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Basse-Terre [4].

¹ Le numéro RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé) est un numéro unique et pérenne tout au long de la vie professionnelle attribué par l'Ordre des Infirmiers.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES INFIMIERS

LES DONNÉES ISSUES DU RÉPERTOIRE ADELI

Les données quantitatives relatives aux professionnels de santé libéraux renseignent notamment les effectifs, le sexe, l'âge, le type d'exercice et la commune d'installation. L'information sur l'activité partielle ou à temps plein du professionnel n'est à ce jour pas disponible en routine. Facteur de pondération de l'indicateur de densité (nombre de professionnels pour 100 000 habitants), cette caractéristique est aujourd'hui primordiale pour l'appréciation effective de l'offre de soins sur un territoire donné.

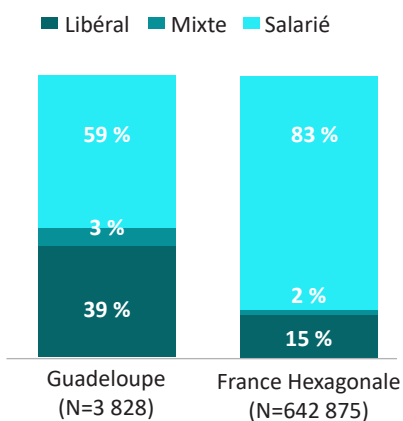
a. Effectif et répartition des infirmiers

Infirmiers : 3 828 professionnels en Guadeloupe

Les infirmiers représentent la profession de santé comptant le plus grand nombre de travailleurs. D'après le répertoire ADELI, 3 828 infirmiers exercent en Guadeloupe au 1^{er} janvier 2016 : 1 483 ont une activité libérale (39 %), 2 243 une activité salariale (59 %) et 102 une activité mixte (2 %). La part de l'exercice libéral est 2,5 fois plus élevée en Guadeloupe qu'en France hexagonale (respectivement 39 % et 15 %) [Figure 1].

Le répertoire ADELI (Automatisation DEs Listes) est un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés par le Code de la Santé Publique (sous réserve qu'elles ne soient pas prises en charge par le Répertoire Partagé des Professions de Santé) et le Code de l'action Sociale et des Familles. Il contient des informations relatives à l'état civil, la situation professionnelle et les activités exercées [2].

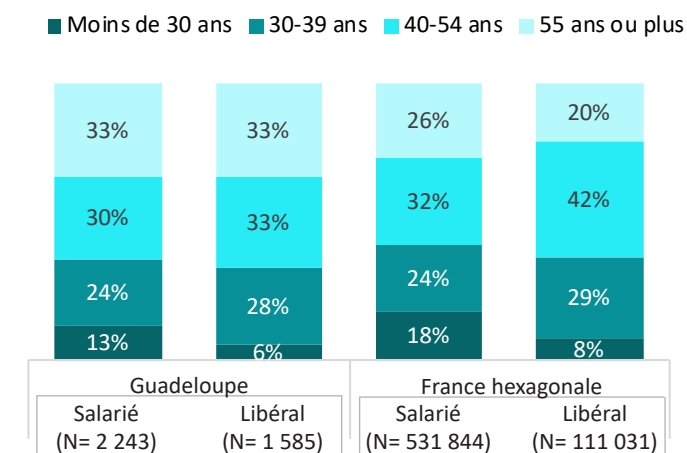
Figure 1 – Répartition (en %) des infirmiers inscrits au répertoire ADELI au 1^{er} janvier 2016, selon leur statut et leur lieu d'exercice



Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

Figure 2 – Répartition (en %) des infirmiers inscrits au répertoire ADELI au 1^{er} janvier 2016, selon leur âge, leur statut et leur lieu d'exercice



Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

Une profession majoritairement féminine

Caractéristique commune à toutes les régions de France, la profession est majoritairement féminine : 85 % de femmes en Guadeloupe (87 % en France hexagonale). Cette proportion est restée stable au cours des cinq dernières années. En 2016, dans la région, un infirmier sur dix est âgé de moins de 30 ans (10 %) tandis que plus de trois infirmiers sur dix sont âgés de 55 ans ou plus (33 %). L'âge moyen des infirmiers exerçant en Guadeloupe est de 46,6 ans (43,9 ans en France hexagonale). Quel que soit le territoire, la part des professionnels âgés de moins de 30 ans est deux fois plus élevée parmi les salariés [Figure 2]. Ceci peut s'expliquer par la nécessité d'une expérience d'au moins deux ans en équipe de soins avant de pouvoir exercer en libéral. La part des infirmiers âgés de 55 ans ou plus varie selon la commune d'installation [Figure 3].

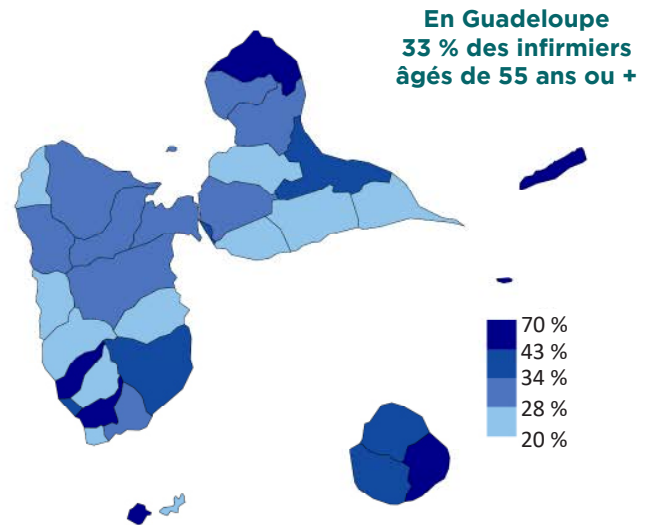
b. Densités d'infirmiers

Des différences selon le mode d'exercice

Au 1er janvier 2016, la densité d'infirmiers de la région s'élevait à 952 professionnels pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle de la France hexagonale (1 009 infirmiers pour 100 000 habitants). En termes de densité, l'archipel guadeloupéen occupe une position intermédiaire au sein des régions de France (sixième densité la plus faible).

Toutefois, ce constat est le résultat de deux situations opposées selon le mode d'exercice [Tableau I]. La densité d'infirmiers salariés est nettement inférieure en Guadeloupe par rapport à la France hexagonale (respectivement 558 et 835 infirmiers salariés pour 100 000 habitants). À l'inverse, la densité d'infirmiers libéraux est plus de deux fois plus élevée dans la région par rapport à la France hexagonale (respectivement 394 et 174 infirmiers pour 100 000 habitants). Relativement à sa population, l'archipel guadeloupéen est la région comptant le moins d'infirmiers salariés tandis qu'elle est la deuxième région ayant la plus forte concentration d'infirmiers libéraux après la Corse (454 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants).

Figure 3 – Part des professionnels âgés de 55 ans ou plus inscrits au répertoire ADELI au 1^{er} janvier 2016, selon la commune



Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

Tableau I – Densité d'infirmiers (pour 100 000 habitants) au 1^{er} janvier 2016, selon le statut et le lieu d'exercice

	Guadeloupe	France hexagonale	Différence significative
Salarié	558	835	✓
Libéral	394	174	✓
Ensemble	952	1 009	✓

Sources : ADELI, Insee (RP2013)

Exploitation : ORSaG

Le symbole ✓ indique, selon le test statistique, que le taux de la Guadeloupe est significativement différent du taux de la France hexagonale

Des disparités intercommunales d'installation des infirmiers libéraux

Deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se démarquent par une densité d'infirmiers libéraux nettement supérieurs à la densité régionale de 394 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants. Il s'agit de Cap-Excellence (448 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants) et du Grand-Sud Caraïbe (447 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants). À l'inverse, la communauté du Nord Basse-Terre présente une densité inférieure à la densité régionale (332 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants).

À l'échelle communale, la densité de praticiens libéraux est deux à quatre fois plus élevée dans les communes de Basse-Terre (960 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants) et Pointe-à-Pitre (878 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants) par rapport aux autres communes de la région. Ces deux communes ont toutes les deux la particularité de posséder des zones franches. À l'autre extrémité, les communes de Terre-de-Bas, Vieux-Fort, Goyave, Gourbeyre et Terre-de-Haut se distinguent par les densités les plus basses (moins de 300 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants) [Figure 4].

Une forte densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus

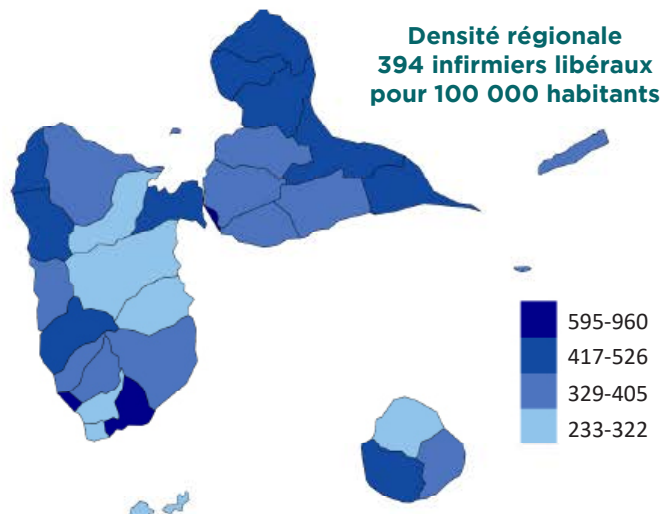
En Guadeloupe, la densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus s'élève à 1 864 infirmiers libéraux. Elle est significativement supérieure à celle de la France hexagonale (720 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus). L'archipel détient la plus haute densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus de toutes les régions de France. À l'échelle communale, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre se démarquent par des densités deux fois plus élevées que la densité régionale (respectivement 4 313 et 3 797 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus) tandis que les communes de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas présentent des densités deux fois plus faibles (respectivement 858 et 713 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus) [Figure 5].

c. Évolution du nombre d'infirmiers

Un nombre de professionnels en augmentation

Quel que soit le mode d'exercice, le nombre d'infirmiers augmente. De 2012 à 2016, le nombre d'infirmiers a augmenté de 25 % dans la région, soit 193 infirmiers supplémentaires chaque année en moyenne (dont 93 infirmiers libéraux) [Figure 6]. Le nombre de professionnels libéraux s'accroît plus rapidement que celui des professionnels salariés (respectivement +34 % et +20 % de 2012 à 2016). Ainsi, de 2012 à 2016, la part de l'exercice libéral a augmenté de deux points.

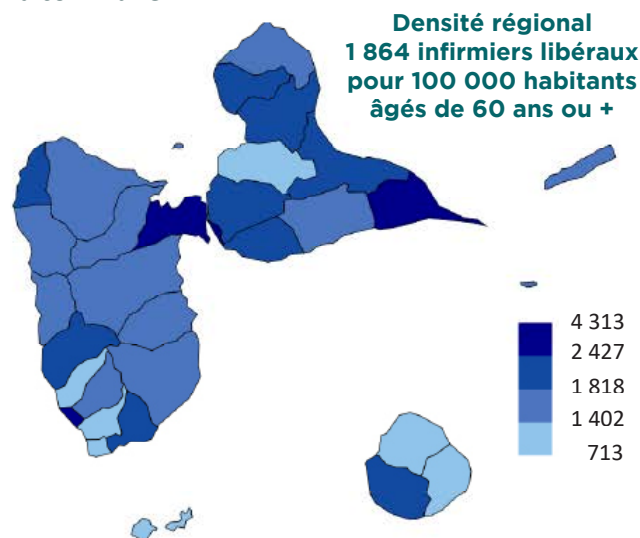
Figure 4 – Densité d'infirmiers libéraux (pour 100 000 habitants) au 1^{er} janvier 2016, selon la commune



Sources : ADELI, Insee (RP 2013)

Exploitation : ORSaG

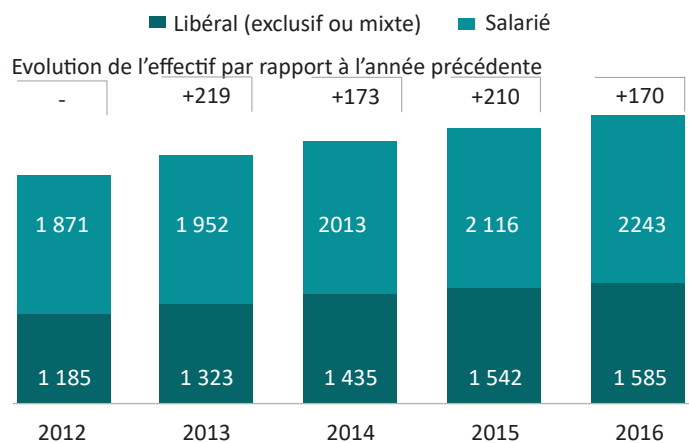
Figure 5 – Densité d'infirmiers libéraux (pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus) au 1^{er} janvier 2016, selon la commune



Sources : ADELI, Insee (RP 2013)

Exploitation : ORSaG

Figure 6 – Effectifs d'infirmiers inscrits au répertoire ADELI selon l'année et le mode d'exercice et évolution de l'effectif total par an en Guadeloupe



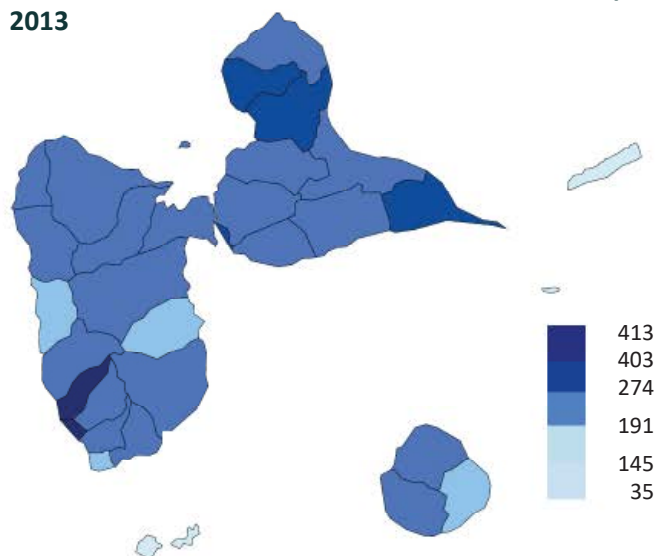
Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE

En 2013, l'accessibilité potentielle localisée aux infirmiers est variable d'une commune à l'autre en Guadeloupe. Les communes de Baillif et Basse-Terre détiennent les accessibilités les plus élevées de la région. Elles s'élèvent respectivement à 412 et 404 équivalents temps plein pour 100 000 habitants. À l'autre extrémité les communes de Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et La Désirade ont les accessibilités les plus faibles avec respectivement 36, 73 et 106 équivalents temps plein [Figure 7].

Figure 7 – Indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux infirmiers selon la commune en Guadeloupe en 2013



Source : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des Statistiques (DRESS) Exploitation : ORSaG

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un outil développé par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des Statistiques (DRESS) et l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES) pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins que l'indicateur de densité aura tendance à masquer. Il tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes, du niveau d'activité des professionnels en exercice et de la structure par âge de la population [5].

Etabli à partir des données de l'assurance maladie et des estimations de populations de l'INSEE, son calcul repose sur les estimations de plusieurs paramètres :

- l'accessibilité au professionnel diminue avec la distance
- L'activité de chaque professionnel de santé est convertie en équivalents temps plein (ETP) (à partir des honoraires)
- La demande de soins est différenciée par classe d'âge

LES DONNÉES DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE LA GUADELOUPE

En 2016, 1 074 infirmiers libéraux (exclusifs ou à exercice mixte) installés en Guadeloupe ont perçu au moins un remboursement d'actes par la Caisse Générale de la Sécurité sociale de Guadeloupe (CGSS). La quasi-totalité des infirmiers est conventionnée (99,7 %). Leur exercice est donc réglementé par la Convention nationale des infirmiers.

Un tiers des infirmiers recensés ont débuté leur activité libérale (dans la région ou ailleurs) depuis moins de 5 ans (33 %) et 3 % depuis moins d'1 an. Pour près de 4 professionnels sur 10, la durée de l'exercice libéral se situe entre 5 et 14 ans (38 %) et pour près de 3 sur 10, 15 ans ou plus (28 %). L'activité libérale a débuté dans une autre région pour 15 % des professionnels recensés.

En 2016, 511 infirmiers libéraux de plus ont été recensés au sein du répertoire ADELI par rapport aux données de remboursement de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de Guadeloupe (CGSS). Cette différence peut s'expliquer par plusieurs phénomènes. Certains professionnels exercent en tant que remplaçants dans un cabinet. Ces derniers ne perçoivent pas de remboursement de la CGSS, qui sont versés directement à l'infirmier remplacé. Ces infirmiers ne sont donc pas présents dans les listes de remboursements de la CGSS tandis que leur inscription au répertoire ADELI reste obligatoire. De plus, malgré de nombreuses opérations qualité et la mise en place d'obligations légales, le répertoire ADELI peut compter dans sa liste des professionnels dont le changement de département ou d'activité ou la cessation d'activité n'a pas été signalé ou fait l'objet d'une mise à jour.

CONSOMMATION DE SOINS INFIMIERS DE VILLE

La consommation de soins infirmiers a été analysée à partir des données de remboursement des différents régimes d'assurance maladie obligatoire issues de la base de données du Système national d'information inter-régimes de l'Assurance Maladie. Cette consommation de soins infirmiers de ville a été évaluée par le nombre d'actes réalisés pour 100 habitants de la Guadeloupe, quel que soit le lieu de réalisation des actes. En considérant qu'une majorité de la population est couverte par un des régimes de l'assurance maladie - le régime général couvrant déjà à lui seul, 91 % de la population en 2015 – la consommation de soins a été rapportée à l'ensemble des habitants de la région.

Soins infirmiers : 72 % des actes paramédicaux

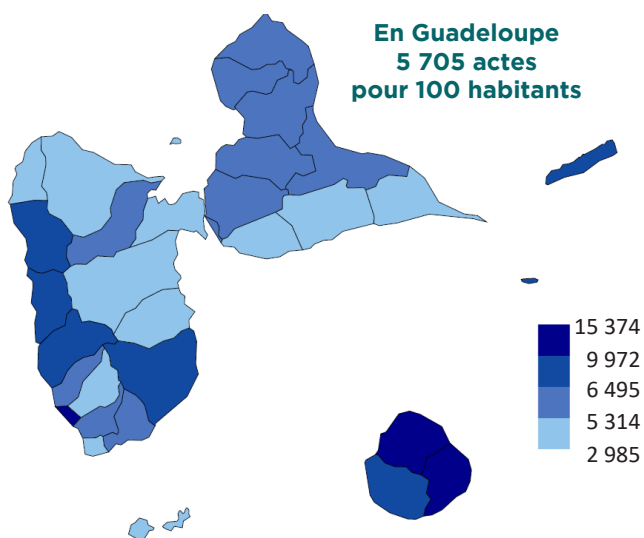
Au cours de l'année 2017, la consommation de soins infirmiers des assurés sociaux guadeloupéens s'établit à 5 705 actes pour 100 habitants. Ces actes représentent 72 % de l'ensemble des actes de soins paramédicaux et médicaux de ville et 81 % des actes paramédicaux dont ont bénéficié les assurés sociaux de la Guadeloupe. Cette consommation est près de deux fois plus élevée que celle des assurés sociaux résidant en France hexagonale (2 985 actes réalisés pour 100 habitants).

À l'échelle des EPCI, les assurés sociaux de Marie-Galante ont la consommation la plus élevée de la région (11 557 actes réalisés pour 100 habitants). À l'inverse, les assurés sociaux de Cap Excellence sont les plus petits consommateurs (4 789 actes pour 100 habitants). La consommation de soins infirmiers est maximale parmi les assurés sociaux de Capesterre de Marie-Galante, Basse-Terre et

Saint-Louis (respectivement, pour 100 habitants 15 244, 13 834 et 12 772 actes). Les habitants de Baie-Mahault et Goyave ont, quant à eux, la plus faible consommation de soins infirmiers (respectivement 2 985 et 3224 actes réalisés pour 100 habitants) [Figure 8].

De l'année 2014 à l'année 2017, le nombre d'actes infirmiers dans la région a augmenté de 73 %, passant de 3 291 à 5 705 actes pour 100 habitants. À l'exception de Marie-Galante, tous les EPCI sont concernés par cette augmentation. En France hexagonale, l'accroissement du nombre d'actes est de 84 % (1 620 en 2014 à 2 985 actes pour 100 habitants en 2017).

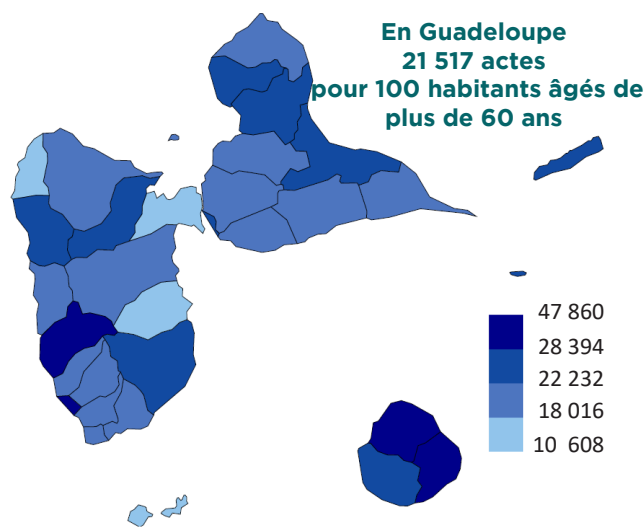
Figure 8 – Nombre d'actes d'infirmiers pour 100 habitants en 2014, selon la commune



Sources : SNIIRAM, Insee (recensement 2013)

Exploitation : ISPL, ORSaG

Figure 9 – Nombre d'actes d'infirmiers pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans en 2014, selon la commune



Sources : SNIIRAM, Insee (recensement 2013)

Exploitation : ISPL, ORSaG

Une consommation en soins infirmiers accrue parmi les séniors

En 2017, la consommation en soins infirmiers des Guadeloupéens augmente fortement avec l'âge : 910 actes pour 100 habitants de moins de 50 ans, 3 447 actes pour 100 habitants de 50 à 60 ans et 21 517 actes pour 100 habitants de plus de 60 ans. Ces derniers sont concernés par 80 % des actes infirmiers de ville effectués en Guadeloupe. Dans cette tranche de la population, les actes infirmiers représentent 78 % de l'ensemble des actes médicaux et paramédicaux et 83 % des actes paramédicaux. Toutefois, le nombre d'actes infirmiers pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans varie selon les communes en Guadeloupe.

Les habitants des communes de Capesterre de Marie-Galante, Basse-Terre et Saint-Louis détiennent les consommations les plus élevées de la région. Dans les communes des Saintes, le nombre d'actes pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans est le plus faible de la région [Figure 9].

De l'année 2014 à l'année 2017, le nombre d'actes pour 100 habitants a augmenté, quel que soit l'âge. Toutefois, l'augmentation est plus forte parmi les plus jeunes : +162 % parmi les moins de 50 ans, +94 % parmi les 50-60 ans et +58 % parmi les plus de 60 ans.

PROFIL DE LA POPULATION GUADELOUPÉENNE

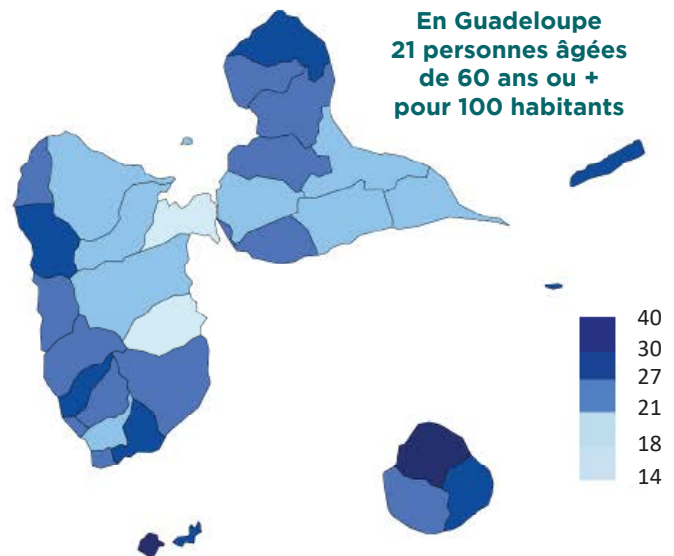
Cette partie vise à étudier la structure de la population et son état de santé en lien avec un besoin de soins infirmiers.

Structure de la population

Baisse de la natalité et recul de la mortalité : vers un vieillissement de la population de la Guadeloupe

De 2006 à 2013, le taux d'évolution de la population guadeloupéenne est faible (+173 habitants en moyenne par an). Le nombre de naissances vivantes a diminué : supérieur à 6 000 en 2006, il était inférieur à 5 000 en 2015. À l'autre extrémité, la mortalité diminue légèrement passant de 864 décès pour 100 000 habitants sur la période 2001-2007 à 787 décès pour 100 000 habitants sur la période 2008-2013. La population de jeunes âgés de 0 à 24 ans recule en effectif (- 12 150 jeunes de 2006 à 2013) et en proportion (36,2 % en 2006 à 33,1 % en 2013). À l'inverse, la population de séniors augmente, en particulier dans la tranche d'âge des 65-79 ans (avec une augmentation annuelle de l'effectif de 8,5 % soit +18 329 séniors âgés de 65 à 79 ans de 2006 à 2013) [Figure 5]. Selon les projections de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Guadeloupe devrait être une des régions les plus âgées de France d'ici 2040. La part des séniors âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 15 % en 2013 à 34 % en 2040. Leur effectif devrait augmenter de 76 837 individus de 2013 à 2040, soit une augmentation de 2 846 séniors en moyenne par an.

Figure 10 – Nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 habitants en 2013 selon la commune



Source : Insee (recensement 2013)

Exploitation : ORSaG

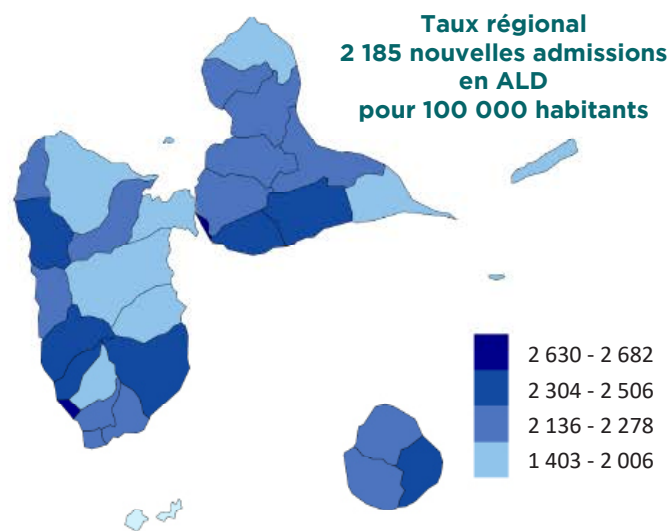
Etat de santé de la population

Vers une augmentation du nombre de personnes vivant avec une affection de longue durée (ALD)

Le taux de nouvelles admissions en ALD augmente avec l'âge : 826 nouvelles admissions pour 100 000 personnes âgées de moins de 50 ans, 3 072 nouvelles admissions pour 100 000 personnes âgées de 50 à 59 ans et 5 907 nouvelles admissions pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus. Plus de la moitié des nouvelles admissions en ALD concerne des individus âgés de 60 ans ou plus (55 %). Toutefois, l'évolution de la période 2006-2008 à la période 2012-2014 varie selon l'âge : stable parmi les jeunes âgés de moins de 20 ans (respectivement 401 et 396 nouvelles admissions pour 100 000 habitants âgés de moins de 20 ans), en augmentation parmi les jeunes âgés de 20 à 34 ans (578 et 747 nouvelles admissions pour 100 000 habitants âgés de 20 à 34 ans) puis en diminution parmi les personnes âgées de 35 à 59 ans (2 730 et 2 048 pour 100 000 habitants âgés de 35 à 49 ans) et de 60 ans ou plus (8 010 et 5 907 pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus).

Le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD varie selon les communes [Figure 11].

Figure 11 – Taux standardisés (pour 100 000 habitants) de nouvelles admissions en ALD, sur la période 2012-2014 selon la commune



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Exploitation : ORSaG

Vers une augmentation des besoins de santé

Le recul de la mortalité, l'augmentation du nombre de séniors et de personnes vivant avec une ALD sont des indicateurs en faveur d'un accroissement de la consommation de soins infirmiers dans la population guadeloupéenne. Selon une étude de l'INSEE, de 2010 à 2030, le volume d'actes infirmiers devraient augmenter de 69 % [6].

TYPLOGIE DES COMMUNES

Afin de synthétiser les informations disponibles dans ce document, les indicateurs étudiés ont fait l'objet de deux traitements statistiques. Une première analyse en composante principale (ACP), qui a permis de dégager un nombre restreint de variables synthétiques représentant les relations entre les variables. Ensuite, une seconde analyse intitulée classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les communes en un nombre restreint de classes homogènes.

Consécutivement à l'ACP, l'analyse par CAH a ainsi permis d'identifier trois classes regroupant les communes au profil proches [Figure 12].

Classe 1 - Cette classe est composée de 15 communes

Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Capesterre de Marie-Galante, Deshaies, Grand-Bourg, Le Gosier, Le moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Louis, Trois-Rivières et Vieux-Habitants. Elle regroupe 152 775 habitants, soit 38 % de la population guadeloupéenne en 2013. Cette classe rassemble des communes aux densités d'infirmiers libéraux et aux taux de nouvelles admissions en ALD plutôt élevés.

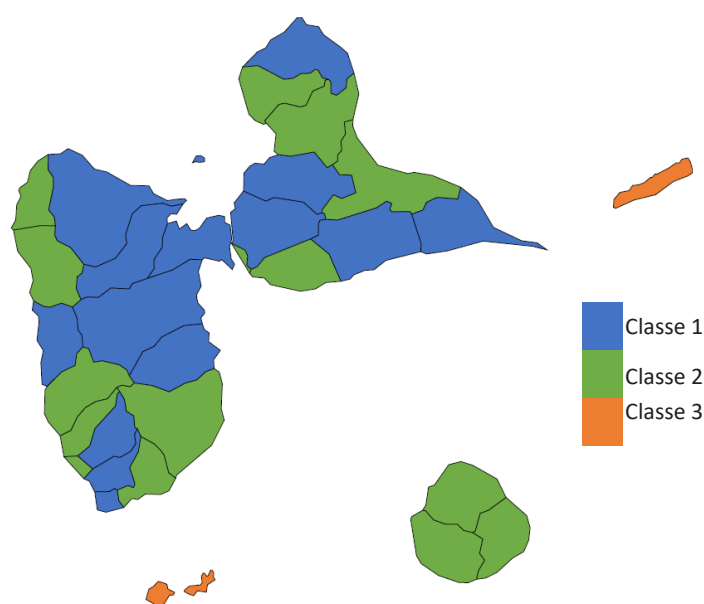
Classe 2 - Cette classe est composée de 14 communes

Les Abymes, Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Bouillante, Gourbeyre, Goyave, le Lamentin, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose et Vieux-Fort. Elle regroupe 245 026 habitants, soit 61 % de la population guadeloupéenne en 2013. Cette classe rassemble des communes aux densités d'infirmiers libéraux et aux taux de nouvelles admissions en ALD plutôt faibles. La part des personnes âgées de 60 ans ou plus est plutôt faible.

Classe 3 – Cette classe est composée de 3 communes

La Désirade, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut. Elle regroupe 4 318 habitants, soit 1 % de la population guadeloupéenne en 2013. Cette classe rassemble des communes aux densités d'infirmiers libéraux et aux taux de nouvelles admissions en ALD plutôt faibles. À l'inverse, la mortalité de deux de ces communes est plutôt forte (La Désirade et Terre-de-Haut). La part des personnes âgées de 60 ans ou plus est plutôt élevée.

Figure 12 – Typologie des communes de Guadeloupe



² Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr>

SYNTHÈSE

En 2016, 3 828 infirmiers exercent dans la région, dont 41 % d'infirmiers libéraux (exclusifs ou à exercice mixte). La profession est majoritairement féminine (85 %) et la moyenne d'âge des infirmiers est de 46,6 ans. Relativement à sa population, la Guadeloupe est la région comptabilisant le moins d'infirmiers salariés. À l'inverse, elle est la deuxième région la plus dotée en infirmiers libéraux.

La Guadeloupe est une des régions les plus sous-dotées en médecins généralistes. Précédée de la Guyane, la Guadeloupe est classée au deuxième rang des régions françaises ayant les densités de médecins généralistes libéraux les plus faibles en 2016. Le nombre élevé d'infirmiers libéraux dans la région ainsi que le nouveau statut d'infirmier en pratique avancée visent à combler ce déficit.

Le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'état d'infirmiers est établi par arrêté ministériel. Il est demeuré constant au cours des cinq dernières années avec 122 étudiants diplômés par an en Guadeloupe. Ces jeunes diplômés deviennent obligatoirement salariés (en Guadeloupe ou ailleurs) sur une période minimale de 18 mois. L'arrivée de ces jeunes diplômés contrebalance avec les futurs départs à la retraite (un infirmier sur 3 est âgé de 55 ans ou plus).

Chaque année, des infirmiers exerçant auparavant dans d'autres régions viennent s'installer en Guadeloupe : en 2016, 15 % des infirmiers libéraux recensés par la Caisse Générale de la Sécurité Sociale (CGSS) de Guadeloupe avaient notamment déjà exercé une activité libérale ailleurs qu'en Guadeloupe avant leur installation dans la région. À l'inverse, un certain nombre d'infirmiers quittent la région. Ce turn-over est important et demeure difficile à quantifier. Les données issues du répertoire ADELI ne sont pas toujours à jour. De 2012 à 2016, la différence entre les départs et les arrivées d'infirmiers dans la région présente un excédent de 193 professionnels en moyenne par an, dont 93 infirmiers libéraux. Le nombre d'infirmiers a augmenté de 33 % au cours des 5 dernières années (+44 % en libéral et +23 % parmi les infirmiers salariés).

À l'échelle communale, l'offre est inégale. Les deux principales villes de la Guadeloupe de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre présentent des densités d'infirmiers libéraux deux à quatre fois supérieures aux autres communes de l'archipel. Toutefois, la profession d'infirmier libéral se pratique essentiellement au domicile du patient et non en cabinet. Le lieu d'inscription du professionnel ne limite donc pas géographiquement ses possibilités d'exercice : sa patientèle pouvant résider dans d'autres communes. La concordance entre le lieu d'installation des infirmiers libéraux et le lieu de consommation de soins des assurés (commune de résidence des assurés) n'est donc pas stricte. Les avantages fiscaux des zones franches (Basse-Terre et Pointe-à-Pitre) peuvent avoir une influence sur le lieu d'installation des professionnels. Les aides à l'installation dans les zones très sous dotées et les restrictions dans les zones surdotées ont pour objectif d'inciter à rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire. Cependant, le dernier zonage démographique, datant de 2012, n'est plus en adéquation avec les réalités du terrain. Son actualisation prochaine pourra contribuer à ajuster l'offre de soins sur le territoire.

La majorité des communes ont vu leur densité d'infirmiers augmenter. Malgré ces augmentations, certaines zones du territoire peuvent rester isolées. Le forfait de déplacement fixe des infirmiers libéraux rend l'exercice dans certaines zones éloignées peu rentable. De plus, la possibilité d'avoir recours à un infirmier à domicile n'est pas toujours connue de la population où les aidants ont souvent une place importante. Enfin, une représentation par bassin de vie pourrait apporter d'autres éléments à la problématique de la répartition sur le territoire.

Au-delà du nombre de professionnels dans la région, il serait important de connaître l'activité par professionnel (temps de travail, nombre d'actes réalisés ou nombre de patients reçus pour un temps donné). En effet, l'activité peut être très variable d'un professionnel à l'autre et modifier la réalité de l'offre dans la région.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de professionnels, la consommation de soins infirmiers de ville a presque doublé au cours des quatre dernières années, passant de 3 921 actes pour 100 habitants en 2014 à 5 705 actes pour

² Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr>

100 habitants en 2017. Cet indicateur ne donne toutefois pas d'informations sur le type d'actes réalisés. La diversité des pratiques dans le remplissage des actes non remboursés ou non cotés demeure également une limite à cet indicateur.

Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus a augmenté d'environ 1 800 en moyenne chaque année de 2006 à 2013. Selon les projections de l'Insee, cet accroissement devrait se poursuivre (+76 837 personnes âgées de 65 ans ou plus entre 2013 et 2040). La population des séniors âgés de plus de 60 ans concentre à elle seule, 80 % de la consommation de soins infirmiers de ville et plus de la moitié des nouvelles admissions en ALD de la région. Particularité régionale, cette population vit essentiellement à son domicile. En 2012, 1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivait en institution et 2 % des personnes âgées de 75 ans ou plus (respectivement 4 % et 10 % en France hexagonale) [7]. La Guadeloupe est notamment la deuxième région de France ayant le taux d'hospitalisation à domicile le plus élevé, derrière la Guyane. Ce facteur semble être à prendre en compte pour les années à venir. En effet, dans une enquête sur les besoins des séniors réalisée en 2016 par Ipsos Antilles, les séniors autonomes interrogés en 2016 ont manifesté le souhait de rester à domicile même si leur état de santé venait à se dégrader [7].

Si les séniors sont concernés par la majorité des admissions en ALD et des actes de soins infirmiers de ville, une augmentation notable de ces indicateurs s'observe parmi les jeunes au cours des 5 dernières années. De l'année 2014 à l'année 2017, le nombre d'actes infirmiers de ville a augmenté de +162 % parmi les moins de 50 ans, +94 % parmi les 50-60 ans et +58 % parmi les plus de 60 ans. De la période 2006-2008 à la période 2012-2014, le taux de nouvelles admissions en ALD a diminué de 1 % parmi les jeunes âgés de moins de 20 ans, de 25 % parmi les personnes âgées 35 à 59 ans et de 26 % parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus tandis qu'il a augmenté de 29 % parmi les personnes âgées de 20 à 34 ans. Le développement de maladies chroniques est un facteur de risque important dans le développement de handicaps plus lourds. Ainsi, le bénéfice de consultation d'éducation thérapeutique pour limiter ou éviter l'aggravation d'une maladie est d'autant plus important parmi les jeunes exposés plus précocement.

Ainsi, les indicateurs de santé traduisent une augmentation des besoins de la population guadeloupéenne : population vieillissante dont les maladies chroniques augmentent et qui souhaite préférentiellement se faire soigner à domicile. L'accroissement du nombre de professionnels permet de répondre à l'augmentation des besoins et aux nouvelles perspectives du métier. Toutefois la profession libérale s'accroît fortement et si la progression est maintenue, le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande pourrait se poser.

Remerciement aux professionnels de l'association des psychomotriciens de Guadeloupe dont la rencontre et les données transmises ont permis d'enrichir ce document.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Revue des méthodes des besoins de santé. Mai 2004. 25p.
2. Ameli. Le conventionnement et les aides. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <https://www.ameli.fr/infirmier/exercice-liberal/vie-cabinet/installation-liberal/processus-installation>
3. ARS Guadeloupe. Portail d'accompagnement des professionnels de santé. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <https://www.guadeloupe.paps.sante.fr/Accueil.32328.0.html>
4. Ministère de la Cohésion des territoires. Système d'information géographique de la politique de la ville. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/>
5. Drees. L'accessibilité potentielle localisée (APL), une nouvelle mesure aux soins appliquée aux médecins généralistes libéraux en France. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/documents-de-travail/serie-etudes-et-recherche/article/l-accessibilite-potentielle-localisee-apl-une-nouvelle-mesure-de->
6. Insee. Soins de ville en Guadeloupe : un accès rapide, un maillage à consolider. Octobre 2014. 13p. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893399?sommaire=1893401>
7. ORSaG. Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en Guadeloupe. 2016. 38 p. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : www.orsag.fr/actualite-orsag/355-diagnostic-des-besoins-des-personnes-agees-de-60-ans-ou-plus-vivant-en-guadeloupe.html

Citation suggérée :

ORSaG. Les professionnels de santé en Guadeloupe – Les infirmiers. Dossier thématique. Baie-Mahault ; 2018 ; 10p.



Immeuble le Squal, rue R.Rabat, 97122 Baie Mahault

En savoir plus sur
www.orsag.fr



 0590 47 61 94